

Étude d'opportunité et de faisabilité d'un dragage et d'un contournement de l'étang de Pinsolle à Soustons

Propos liminaires

Les Amis de la Terre ont été conviés à une réunion dite de concertation du projet " d'étude d'opportunité et de faisabilité d'un dragage et d'un contournement de l'étang de Pinsolle à Soustons. "

L'étang de Pinsolle est au cœur d'un golf de 9 trous. Cet étang serait fortement envasé. La cause serait de la responsabilité de la MIACA (Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine) qui a jugé bon de détourner le courant de Soustons pour assurer un bon renouvellement de l'eau de cet étang, et éviter que le lac marin créé ne soit trop envahi par l'eau douce. Ce courant serait chargé en sédiments et accélérerait l'envasement de l'étang. Voici, une autre erreur de la MIACA. Les Amis de la Terre des Landes ont fait annuler pas moins d'une douzaine de projets de bétonisation de la côte.

L'étang de Pinsolle est un reliquat de l'ancien cours de l'Adour, qui s'était jeté autrefois à Vieux Boucau. La carte de Cassini au XVII^e siècle montre la présence d'un chapelet constitué d'un grand nombre d'étangs entre Vieux Boucau et Hossegor. La plupart de ces étangs ont aujourd'hui disparu par comblement naturel.

Il semble qu'un consensus de décideurs locaux soit établi pour draguer cet étang, comme cela s'est déjà produit en 1992.

Nous avons l'impression que ce désir est en parti poussé par le souvenir d'une époque où cet étang était un point de promenade et d'activités récréatives locales.

Il est dommage que ce désir, qui peut être légitime, soit masqué par d'autres considérations censées, mais mal, légitimer économiquement ce projet. Cette volonté de rendre économiquement indiscutable ce projet empêche une évolution globale plus intéressante pour le plus grand nombre, ou peut être, plus économique pour le golf.

En tout état de cause, nous ne pouvons valider le projet présenté. Trop d'erreurs, trop d'approximations, entachent la réflexion globale sur l'intérêt de draguer, ou de laisser l'étang se combler naturellement.

Qualité des documents présentés

Pour une fois, nous avons eu à disposition une bonne partie du dossier avant la réunion. C'est un bon point qu'il convient de signaler. Ce genre de réunion perd en effet beaucoup d'intérêt lorsque nous devons découvrir des dossiers complexes au fur et à mesure du déroulement de celle ci.

Ce dossier semble bien fait sur la majeure partie du contenu. Sur quelques points importants, il pêche hélas, peut être, par une obsession que nous développerons plus loin.

Des tableaux et images plus nettes auraient été un plus. De même qu'un positionnement global des divers ouvrages et infrastructures détaillés dans les études proposées.

Le dossier n'est qu'au début du projet, mais déjà des options ont été prises, alors que l'étude présenterait des biais significatifs.

Les trois axes du projet

Le projet comporte trois réponses possibles dont deux semblent complémentaires :

- Draguer l'étang
- Détourner ou endiguer le courant de Soustons
- Ne rien faire

Il semble toutefois que des choix soient déjà effectués. Il est dommage que des avis extérieurs neutres, ou pas, n'aient pas été sollicités dans les débuts du projet. En effet, le dragage, et le détournement du courant à hauteur de l'étang de Pinsolle paraissent entérinés.

Nous avons à plusieurs reprises insisté sur la nécessité de respecter les textes réglementaires et les lois en vigueur, la commune étant sous loi littoral, et plusieurs zones de protection diverses sont présentes sur le secteur.

Dragage de l'étang

Le dragage s'oriente vers un volume de 50 000 m³ de sédiments vaseux. Il aurait pu être de 100 000 m³. L'objectif est de ramener le niveau de l'eau à 1,5 m au dessus du fond qui serait ramené au 0 NGF. Le niveau de l'eau serait actuellement maintenu à 2,4 m NGF. Avec l'envasement croissant, on ferme les vannes de l'exutoire pour faire monter le niveau d'eau, et le maintenir à une hauteur suffisante. Mais tout ceci a une limite. Il semble que la montée des eaux ne se soit pas accompagnée d'un accroissement de surface, ni d'une réduction de la hauteur des berges : étonnant. La remontée actuelle est de 0,90m.

Plusieurs solutions pour l'évacuation des sédiments sont proposées, mais deux tiennent la corde. Une évacuation par émissaire en mer, un lagunage sur une parcelle forestière déboisée située à 1,8 km dans le sud en bordure de dune, et sur l'ancien lit de l'Adour..

Une analyse des sédiments a été effectuée. Nous regrettons le mélange des échantillons pour réduire le nombre d'analyses. De même, nous aurions aimé qu'une recherche entre autre des intrants de culture du golf soit effectuée. Enfin, dans le cas d'un rejet en mer, les comparaisons aux valeurs Ospar auraient pu être faites. L'association ALR (Aquitaine Landes Récifs) a mis en place des récifs artificiels non loin de la zone probable de rejet en mer. Le processus d'analyse est relativement complet, puisque même des essais d'écotoxicité sont produits. Mais, on connaît les limites des essais d'écotoxicité.

Contournement du courant

Suite au mauvais choix de la MIACA, l'étang se comporterait comme un piège à sable classique. Pour pallier cette erreur d'appréciation, il est proposé de canaliser le courant. Ainsi, en maintenant un débit suffisant, il y aurait moins de dépôts par décantage, et les matières en suspension seraient envoyées à la mer. Vu la difficulté d'un tracé extérieur à l'étang, il est proposé deux solutions, dont l'objectif est identique : la création d'un canal interne. La première classique par palplanches, la deuxième consisterait à maintenir le flux entre deux géo-tubes emplies d'une partie des sédiments dragués. La partie supérieure du système canalisant émergerait de la surface de l'étang.

Ne rien faire.

Cette solution consisterait à laisser la nature faire son œuvre, l'étang se comblerait, comme d'autres l'ont fait avant lui. Cette solution, pourtant la seule solution environnementale, est rejetée et ne sert que, parfois, de standard d'évaluation.

Des solutions intéressantes ont, peut être, été laissées de côté, avec cette solution.

L'analyse des choix

Nous n'avons pas été conviés à la partie précédente de l'évolution du projet. Elle conduit au choix du dragage, de la création d'un courant interne à l'étang. Un cheminement en 3 étapes a été fait :

- Analyse multicritères

- VAN
- Consolidation

Analyse multicritères

Une analyse multicritère est utilisée lorsque rien d'autre n'est disponible pour classer des projets plus ou moins complexes à paramètres multiples et difficilement quantifiables analytiquement. Le danger de ce type d'analyse réside dans le poids de la subjectivité. Une approche rapide montre que cette subjectivité a été à l'œuvre. Ainsi, pour discriminer une solution géo-tube versus palplanche la différence se fait par l'impact environnemental du paysage sur l'étang ou les palplanches se voient associer une note 3 contre 1, mais pondérée par un facteur 3 (9 contre 3 pour un total de 16 contre 10), toute autre notation étant identique par ailleurs. Mais les palplanches se sont vues associer une notation risque de -7 contre -2 pour le géo-tube sans la moindre explication rationnelle fournie. Plus la note est élevée plus l'intérêt est grand.

Mais il y a mieux, si nous nous plaçons du point de vue purement environnemental, la notation la meilleure devrait être donnée à l'inaction : laisser faire la nature. Or, lorsque la notation est donnée (contournement), c'est paradoxalement la plus mauvaise note qui est obtenue. Cette option n'est pas évaluée lorsque l'on évalue l'intérêt du dragage.

Étude Économique

La partie économique qui pourtant représente une part importante du choix de la solution donne l'impression d'être traitée à la va comme je te pousse. Le calcul de la VAN est nébuleux, pour ne pas dire autre chose.

La justification économique du dragage relève de la plus haute subtilité. Nous trouvons page 47 du document papier " phase diagnostic " : un impact annuel de 10 000 € causé par la perte de 20 000 balles flottantes. En général, lorsque l'on commence à donner ce genre d'information disproportionnée avec la réalité des flux financiers, le représentant de l'association renifle le coup fourré, le manque d'argument. Une lecture attentive des documents montre que la lame d'eau est comprise entre 0,6 et 1 m dans la zone d'amerrissage des balles (Figure 20 page 36 doc diagnostic V3 numérisé). Leur pouvoir de pénétration semble important pour aller se coller à la vase. Le golf pourrait envisager des balles moins pénétrantes...

Mais il y a mieux page 60 du même document : " *Si le practice sur eau venait à disparaître, l'attractivité du golf de Pinsolle serait réduite et une chute de 80% des abonnés serait à craindre. Le chiffre d'affaire du golf serait dans ce cas réduit à 130 000 €/an.* ". Soit une baisse de 80 % du CA. Nous touchons ici un sommet de subjectivité, nous ne parlerons ni de mauvaise foi ou de manipulation. A moins que le golf de Soustons ne soit pratiqué que par un genre particulier de golfeur que nous nommerions " *Golfus aquaticus* ". Il serait un nouvel exemple de la biodiversité landaise. Nous avons déjà eu, au XIX^e siècle, le chaînon manquant : le résinier et ses 4 pouces opposables. Comme les petits enfants sont attirés par le jet de cailloux dans l'eau, le " *Golfus aquaticus* " serait addict à une version plus sophistiquée de ce jeu enfantin : taper la baballe vers l'eau. Bien entendu, nous n'en croyons pas un mot. Il suffit de comparer le nombre de pratiquants de ce golf avec Mimizan, autre 9 trous proche, et similaire en de nombreux points, pour se rendre compte que le remplacement de ce practice particulier par un autre plus conventionnel ne causerait pas les impacts annoncés. Le practice n'est qu'un outil, pas une fin en soi.

Par contre, l'impact sur la VAN de l'affirmation de la disparition des " *Golfus aquaticus* " est colossal. Nous avons calculé la VAN suivant un seul paramètre variable, et des hypothèses identiques (investissement dans un nouveau practice, CA, et TA de 4,5 % (Quinet) sur 30 ans, variation PIB 2,5 %/an). La Van est calculée sur la moyenne des données dudocument déjà cité page 60. Dans le premier cas, pas d'impact sur le CA. Dans le

deuxième cas, baisse de 50 000 € du chiffre d'affaire (soit une baisse de 7,5 % du CA contre 80 % annoncé). Dans le troisième cas, baisse de 100 000 € du chiffre d'affaire (soit une baisse de 15 % du CA au lieu des 80 % pronostiquées):

- VAN fréquentation stable sur 30 ans et nouveau practice : 125 000 €
- VAN avec 7,5 % de CA en moins sur 30 ans et nouveau practice : - 690 000 €
- VAN avec 15 % de CA en moins sur 30 ans et nouveau practice : - 1 500 000 €

Nous voyons immédiatement l'impact d'une affirmation subjective, sur le calcul de la VAN. Ce calcul n'est donné que pour montrer l'influence d'un paramètre. Nous n'épilouterons pas sur les hypothèses du dossier. Ne connaissant pas les paramètres de retours d'investissements choisis par le Bureau d'études nous n'irons pas plus loin. Ceci est d'autant plus important que les coûts de dragage sont estimés à plus de 920 000 €, et le contournement à plus de 710 000 € soit 1 600 000 € HT, non financés à ce jour, à comparer aux 250 000 € de practice (investissements 7 fois plus élevés). Nous savons que dans ces dossiers, les rentabilités sont souvent fortement sur-estimées, les investissements sous-évalués. Ceci faussant la détermination des VAN. Quelles que soient les hypothèses retenues, le golf semble loin de pouvoir, à lui seul, rentabiliser les investissements proposés !

Consolidation

Est il vraiment utile de développer les hypothèses de ce dernier chapitre ? En particulier sur la procédure d'établissement de la notation de l'ACA (Analyse Coûts Avantages) attribuant 40 points au premier, 30 au deuxième 20 au troisième...

Apport des Amis de la Terre

Au cours de la réunion, avec l'émergence de l'inconsistance de certaines parties du dossier, il apparaît que l'importance du dragage lié au golf n'était qu'un moyen utilisé pour justifier la volonté de dragage. Il nous est annoncé entre autre que le golf est un endroit public, non réservé à l'usage exclusif des golfeurs. Nous acceptons ces nouvelles affirmations. Toutefois, une visite ou la visualisation d'une vue aérienne du plan d'eau montre une attractivité pour le commun des mortels des plus réduite. A ce manque d'intérêt il convient d'associer des perturbations potentielles importantes entre visiteurs et pratiquants du golf. La structure ne permet pas le chevauchement des activités liées à la présence de la pièce d'eau. L'énergie déployée à démontrer la nécessité du dragage pour le golf, aurait pu être utilisée à imaginer un site plus polyvalent, si l'on veut réellement attirer et faire cohabiter des mondes différents. Au dragage simple du plan d'eau, nous pourrions substituer d'autres concepts à définir.

Mais, comme l'a rappelé notre président de région en parlant du GPSO, lors de ses vœux 2011, les associatifs opposant du projet n'ont que des arguments "débiles" et "absurdes".

Conclusion

Si les Amis de la Terre ne sont pas forcément opposés à un dragage de l'étang de Pinsolle pour des raisons économiques ou sentimentales, nous ne validerons pas le dossier présenté. Il est temps que l'on comprenne que la volonté politique passe d'autant mieux que les arguments mêmes subjectifs sont présentés avec sincérité. Pour ce projet, nous serons particulièrement vigilants aux respects des règles et des lois.

Pour les Amis de la Terre, le 08/04/2018

R.LEGROS